

## **Programme d'action de l'aéroport de Schiphol aux Pays-Bas pour une limitation de collisions entre avions et oiseaux**

**Mai 2012**

Depuis 2005, la population d'oiseaux autour de l'aéroport de Schiphol a fortement augmenté. Le nombre d'oies a été multiplié par 10 pour atteindre 50.000 oiseaux. La forte population d'oiseaux est devenue une menace pour la sécurité dans l'espace aérien autour de l'aéroport de Schiphol.

Depuis le début de cette année, plusieurs cas de collisions ont été signalés avec des avions de ligne, occasionnant un retour forcé de ces avions vers l'aéroport.

En 2010, le Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement (Ministerie van Infrastructuur en Milieu) a mis en place une Commission de gestion (« Regiegroep Vogelaanvaringen »), ayant pour rôle la prévention de collisions avions-oiseaux. L'incident, en 2010, avec un gros porteur de la Compagnie Royal Air Maroc – l'avion avait dû regagner en urgence, après une collision avec un vol d'oies, l'aéroport de Schiphol – prouve que les collisions avec des vols d'oies sont devenues une véritable menace pour la sécurité dans l'espace aérien autour de Schiphol.

Pendant que l'Autorité de l'aéroport de Schiphol continue à mettre en œuvre des mesures d'effarouchement contre les oiseaux dans l'enceinte de la zone aéroportuaire, les autres acteurs, signataires du Programme d'Action avec l'aéroport de Schiphol se sont engagés à mettre en place un dispositif autour de 4 axes. Parmi les autres acteurs on compte, entre autre, le Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement, les Autorités des 3 Provinces entourant l'aéroport, le LTO (Syndicat Agricole Central), la Fédération Nationale des pilotes de ligne et l'Office National des sites naturels.

L'Autorité de l'aéroport de Schiphol estime que l'efficacité passe par la réalisation d'un ensemble de mesures et non pas par des mesures isolées. Ceci est d'autant plus vrai que les mesures isolées, mises en place ces dernières années, n'ont pas permis d'obtenir les résultats recherchés.

Le dispositif autour de 4 axes se présente ainsi :

1. L'aéroport de Schiphol est en train de développer une technique de détection, permettant d'obtenir des informations 'en temps réel' sur les espèces d'oiseaux à risque, au moment où ceux-ci risquent de croiser les trajectoires des avions. Cette technique de détection permettra de faire la distinction entre les oiseaux à risque et les autres oiseaux, permettant ensuite d'adapter le plan de vol de l'avion. La technique sera testée cette année autour de la piste « Polderbaan » ;
2. La création de nouvelles zones d'accueil et de reproduction pour les oies sera arrêtée. Les mesures de restriction actuellement en vigueur, relatives à l'aménagement du site de l'aéroport, dit le « Plan d'aménagement de l'aéroport de Schiphol » seront étendues, afin d'empêcher la création de zones, susceptibles d'attirer les oies. Les limites, ainsi que la définition des critères pour l'extension de ces mesures sont encore à l'étude ;
3. Limitation des zones fourragères : la mise en place d'un système d'indemnisation pour les agriculteurs, se trouvant dans un rayon de 6 km autour de l'aéroport, les obligeant à enfouir dans le sol, dans un délai très court suivant immédiatement la moisson, les résidus de céréales sur leurs terres agricoles. Ainsi, ces terres, une fois

la moisson terminée, perdent leur attrait pour les oies qui seront obligées de chercher leur nourriture ailleurs ;

4. Contrôle des populations d'oies : diverses autres actions de réduction de la population d'oies (capture, mise à mort), dans un rayon de 10 km autour de l'aéroport, doivent contribuer à une bonne gestion de contrôle des oies.

Bureau du Conseiller aux Affaires Agricoles

Ambassade des Pays-Bas en France